



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

statut du directeur d'école

Question au Gouvernement n° 4287

Texte de la question

STATUT DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le 2 septembre dernier à Marseille, le Président de la République a annoncé vouloir conduire une expérimentation visant à donner au directeur d'école la liberté de choisir son équipe de professeurs, expérimentation qui pourrait être généralisée. Une annonce qui intervient, rappelons-le, après le Grenelle de l'éducation et avant la lecture définitive de la proposition de loi de notre collègue Cécile Rilhac créant la fonction de directrice ou de directeur d'école.

Qu'il faille laisser davantage de liberté aux équipes pédagogiques, c'est une évidence si l'on veut une véritable école de la confiance. Des formations adaptées et spécifiques à nos territoires et aux types d'établissements, c'est également une évidence. Que les directeurs méritent davantage de reconnaissance et d'aides en est une autre. Toutefois, l'annonce de cette expérimentation suscite de nombreuses questions. Certains voient dans celle-ci un moyen d'expérimenter l'instauration d'un pouvoir hiérarchique du directeur d'école ; d'autres encore pensent que cela nuirait au travail d'équipe, essentiel au bon fonctionnement d'une école.

Monsieur le ministre, quelle est votre vision de notre école de demain ? Est-ce une école où jeunes enfants, adolescents et adultes se sentiraient bien ? Quelle évolution de la fonction de directeur d'école envisagez-vous ? Allons-nous vers un statut de directeur d'école ? Une expérimentation dans d'autres territoires et à d'autres niveaux ne serait-elle pas nécessaire ?

M. Jean-Christophe Lagarde. Si !

Mme Béatrice Descamps. Quelles sont les éventuelles conséquences dans le cadre de l'examen du texte créant la fonction de directrice ou de directeur d'école ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame la députée, je suis heureux de vous retrouver aussi. La conception que l'on a de l'organisation de l'école primaire, c'est un sujet clé. Le Président de la République l'a abordée à Marseille, dans un contexte qui a été rappelé tout à l'heure, où il a annoncé un appui de l'État à la collectivité pour que les choses aillent bien pour tous les enfants, si l'on veut être simple. Pour qu'il y ait une école de la confiance, c'est-à-dire un bâti scolaire digne de ce nom, il ne faut pas seulement s'intéresser aux enjeux matériels mais se préoccuper également des aspects immatériels, à savoir des équipes motivées, heureuses d'être là et aux avant-postes pour faire réussir les

enfants.

À Marseille, avec le président, nous avons vu que ces équipes sont là et sont très motivées. Il faut les féliciter, elles font un travail absolument remarquable, particulièrement dans les réseaux d'éducation prioritaire. (Mme Bénédicte Pételle applaudit.) Les mesures récentes pour l'éducation prioritaire, comme désormais la division par deux des classes en grande section, en plus du CP et du CE1, et les mesures d'attractivité avec les primes que nous avons créées en réseau d'éducation prioritaire renforcé – REP+ – participent à la construction d'une école de la confiance.

Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin pour qu'il y ait un bâti scolaire digne de ce nom et une organisation reposant sur le travail d'équipe. Il y a deux sujets. Il y a l'expérimentation que nous mènerons à Marseille. Le temps imparti ne me permet pas d'aller jusqu'au bout de l'explication, mais ces jours-ci nous affinerons avec vous, la représentation nationale, et évidemment avec les organisations syndicales ce que cela signifiera. Ces expérimentations visent à être à l'avant-garde de ce que peut être l'esprit d'équipe au service des enfants de Marseille. Il y aura une période de transition de plusieurs années pour reconstruire le bâti. Il faudra donc faire preuve d'un esprit de projet avec de véritables chefs de projet ; c'est le sens de ce qu'a dit le Président de la République.

Puis la proposition de loi de Cécile Rilhac sera bientôt à nouveau discutée à l'Assemblée nationale. Ce sera le moment de parler de la direction d'école en général, mais pas forcément pour aller dans votre sens ; le débat est encore ouvert. Nous avons beaucoup travaillé avec la députée depuis maintenant plus de trois ans et un résultat prometteur se dessine. En effet, l'école primaire a été la grande priorité du quinquennat avec non seulement l'attribution de moyens en conséquence, mais aussi la promotion d'un état d'esprit visant à renforcer l'esprit d'équipe. Celui-ci suppose évidemment une direction d'école à la fois appuyée par l'État et dotée des moyens lui permettant d'exercer sa responsabilité qui est considérable, c'est-à-dire l'avenir de nos enfants. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Mme Maina Sage applaudit également.)

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. L'esprit d'équipe et le travail d'équipe sont importants ; d'où la nécessité de mener la réflexion sur le rôle du directeur. Aujourd'hui, certains directeurs ne se voient pas comme supérieurs hiérarchiques de leurs collègues alors que d'autres n'en seraient pas gênés. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les territoires sont différents, donc il faut avoir une approche fine pour le bien de tous les petits Français. (M. Jean-Christophe Lagarde applaudit.)

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4287

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 septembre 2021](#)